

Sud Rail

ECT LYON VALENCE ST ETIENNE

Union
syndicale
Solidaires

VENT DU SUD

Les cheminots grévistes depuis lundi 21 novembre 20h00 ont eu raison de se mobiliser !!!

En effet, la direction a été contrainte de négocier sérieusement sous la pression des grévistes et la crainte du préavis reconductible.

SUD-Rail qui s'est toujours positionné pour des préavis reconductibles est plus convaincu que jamais que c'est la meilleure manière d'obtenir des avancées.

La direction et le gouvernement craignaient apparemment un conflit dur à la SNCF.

Les grévistes qui obtiennent que **la filiale de droit privé ID TGV soit dissoute** et réintègre la SNCF n'est pas rien au niveau de la symboli-

La mobilisation a été utile...

que.

Les grévistes qui obtiennent **120 € minimum (comptant pour les retraites) + 0,3 % au 1er janvier pour tous les cheminots et des engagements pour les salaires les plus bas de l'entreprise** n'est pas rien au niveau salarial.

Les grévistes qui obtiennent **1250 embauches**, ce n'est pas rien au niveau de l'emploi.

Évidemment, tout cela n'est pas suffisant et la privatisation continue de ramper au sein de notre entreprise.

Nous pouvons juste constater qu'une mobilisation plus forte aurait permis d'obtenir davantage.

Je me suis fait tirer les oreilles, j'ai mis les



SUD-Rail remercie les agents de l'ECT qui se sont fortement mobilisés (80% de grévistes mardi chez les ASCT) et invite l'ensemble des agents à préparer ensemble les prochaines luttes.

SOMMAIRE

PAGE 1 :
Edito

PAGE 2 :
Infos en vrac

PAGE 3 :
La vraie réglementation

PAGE 4 :
Evolution cplististe



Le compte est bon ???

Il est l'heure de faire les comptes !
Chaque agent doit avoir eu au 31 décembre :

126 RP + RM
dont 116 RP minimum

52 RP doubles

12 RP SA-DI

22 DI (congés compris)



S'il vous en manque, il faut intervenir immédiatement auprès de la CPST.

En cas de problème, contactez un délégué SUD-Rail !

PRIMES DE PERCEPTIONS

La direction de l'ECT ne nous verse pas les primes de perceptions auxquelles nous avons droit.

En effet, en ne respectant pas les saisies du 1er au 31 de chaque mois comme cela est prévu, nous sommes lésés financièrement.

Le 17 novembre, **SUD-Rail a remis une pétition de 176 signataires au DET** afin qu'un décompte reprenant le détail de la prime de perception de chaque agent soit joint au 2P5bis. Ainsi, chaque agent pourra vérifier s'il n'est pas volé à son insu.

Merci !

Nous tenions à remercier dans ce Vent du Sud les cadres et maîtrises qui ont une conscience professionnelle insoupçonnable et sans limite.

Pour que les trains roulent et bien évidemment seulement pour ça, ils n'ont ni compté leurs heures ni leurs salives.

**Pour le 4 novembre = conflit local
ou**

Pour le 22 novembre = conflit national

Merci à celles et ceux du Cours de Verdun qui ont tiré les trains.

Merci à nos RET qui tout au long de l'année ne savent pas ce qu'est un train et qui là n'ont pas hésité à tirer des trains jour et nuit et hors RH0077 évidemment.

Merci à ceux dont ce n'est pas le boulot d'avoir tenu la CPST.

Merci à l'ancienne opératrice revenue à la rescousse pour l'occasion.

Merci au placardisé de la communication d'avoir sorti le nez de son placard pour l'occasion.

A vous tous, un grand MERCI !

Nous espérons juste que vous aurez l'honnêteté de reverser la prime de 120 € minimum que la direction va vous donner à cause des grévistes.



Un petit point de règlement pour ne plus se faire enfler !

Planton

Lorsque vous êtes prévu planton, vous ne pouvez être commandé sur une autre tournée à l'avance.

En effet, vous êtes planton afin de couvrir une circonstance accidentelle qui se produirait pendant vos heures de planton.

Le comité du travail vient de rappeler la réglementation à la CPST.

Donc faites-là appliquer.

DÉCOMPTES DE GRÈVE

Vous sont décomptés lors d'une grève :

1 DA jusqu'à 1H d'absence
1 DB jusqu'à 4H d'absence
1 DC jusqu'à 24H d'absence

1 DC + 1 DA jusqu'à 27H d'absence
1 DC + 1 DB jusqu'à 36H d'absence
2 DC jusqu'à 48H d'absence

1 DA = retrait de 1/160^e du traitement + IR
1 DB = retrait de 1/50 du traitement + IR
1 DC = retrait de 1/30^e du traitement + IR

ORDRE DE DEPART ECRIT : La direction sème le désordre !

La direction sécurité régionale a écrit ceci :

« les pratiques mises en œuvre en cas de sur-occupation dans certains établissements sont interdites, par exemple la remise d'un ordre écrit à l'ASCT par un agent sédentaire »

Dans les faits, certains cadres de l'ECT et certains chefs d'escale sèment le trouble et font croire aux agents qu'ils sont obligés de partir en cas d'ordre de départ écrit.

Ces gens-là se foutent pas mal de ce qui risque de vous arriver ensuite en cas de problème.

Ils ne seront en effet plus-là pour vous soutenir lorsque vous serez confronté à un juge pour n'avoir pas assuré la sécurité de votre train.

Plus fort encore, quand SUD-Rail demande au DET d'écrire ce que son encadrement dit verbalement aux agents, il n'ose le faire et évite de parler de sur-occupation.

Quand certains parlent de courage managérial et que ce courage se réduit à des contre-vérités verbales mais qu'ils n'osent écrire noir sur blanc ce qu'ils avancent, tout est dit.....

Evolution cpstiste !!!!!

Il y a quelques mois, pas moins de 600 agents de l'ECT Lyon ont été momentanément rassurés par une « valse de chaises » et de mesures prises devant l'avalanche des erreurs de manipulations de clavier, de programmes, de réflexions, d'analyses théoriques en temps réel ou encore de « bordel organisé » par des ex incapables remplacés par une élite dont on allait voir ce que l'on allait voir.

Après la mise au placard de ceux qui s'y trouvaient déjà dans un, histoire de faire quelques économies sur le budget formation, nous avons commencé à voir.....

- La mise en place d'un superintendant, dont les compétences en temps que chef d'UO étaient indéniables puisqu'il nous a fait oublier son « trop triste » prédécesseur, mais dont le coût de la fonction pourrait subvenir à quelques emplois sur le terrain. (vous voyez ce que nous voulons dire).

- La mise en place d'une responsable de l'éphéméride (sauf SDF), orientée dans un premier temps « Est-Ouest » face à la misère des « contrairements » pour se soumettre par la suite à un repositionnement « Sud-Nord », position peu connue des navigateurs mais dont la subtilité n'aura pas échappé « Cantine – Direction Régionale » ou l'inverse en fonction du jour et de l'heure.

- Même les murs se sont mis à bouger pour concevoir une rapidité d'exécution moderne et adaptée aux besoins des agents : « t'étais là , t'es plus là , t'es pas loin mais maintenant nous pouvons nous faire signe sans intranet »

- Apparition de la « Clim », que nous approuvons, pour ceux qui bossent derrière « le comptoir » et non pas pour ceux qui se pavanent les jours de grève dans l'attente d'une prime ou d'un regard du DET.

Et voilà.....

Et voilà

Et super voilà.....

**Et toi ASCT , tes congés ??
Tu les poses un mois à l'avance mais deux mois avant tu connais déjà la réponse !!!**

**Tes JT ? « contrairementées » à outrance avec la prime
« Ferme ta gueule »**

Evolution ??????

Va ptete falloir qu'on s'fache un peu Non ?????

Il est temps de siffler la fin de la récréation !

AGENDA

30 nov et 1er déc :
CHSCT Valence

11 décembre :
Transition service hiver

13 et 14 décembre :
CHSCT Lyon

La petite maxime du VENS DU SUD n°19

*« Il n'y a pas de mauvais employés,
seulement de mauvais patrons »*